

« Notre priorité, ce sont les Héraultais(es) ! Que personne dans le besoin ne soit abandonné. Il faut aussi préparer l'avenir. Nous le construirons ensemble avec les Héraultais(es) et les communes. Notre mode de vie doit et va changer, en renforçant les solidarités, en utilisant la proximité : approvisionnement local, "consommer" l'Hérault, ses paysages, son patrimoine, ses trésors, sa vie sociétale et associative... Nous avons besoin d'unité, de proximité, de générosité pour consolider la société de demain. »



**Kléber Mesquida**, Président du Département de l'Hérault

## LE DÉPARTEMENT SOLIDAIRE



### 2 masques par Héraultais

Kléber Mesquida, Président du Département, a fédéré les communes du Département pour fournir à chaque Héraultais, qu'il soit urbain ou rural, dans une grande agglomération ou un petit village, **deux masques** textiles de catégorie 1 (**plus haut niveau de performance**) lavables et réutilisables.

- ✓ **2,5 millions de masques** sont commandés. Premières livraisons dès début mai jusqu'à mi-juin.
- ✓ Coût total estimé : **10 millions d'euros**, pris en charge à hauteur de **5 millions par le Département**. La **Région** apporte une contribution de **30%**. Il reste donc **20%** de participation pour les **communes**.
- ✓ Le Département assure la livraison dans les communes y compris dans les toutes petites. Les intercommunalités et les maires informent les Héraultais.
- ✓ Ces masques s'ajoutent aux **1,2 million fournis** gratuitement aux services d'aide à domicile et aux agents du Département.



### Des solutions pour la santé

- ✓ Le Sdis produit, pour le compte du Département, du **gel hydroalcoolique** grâce au don (1000 litres) de la fédération des distilleries coopératives.
- ✓ Le Département a rouvert **29 collèges pour les enfants des professionnels de santé** mobilisés pendant la crise.
- ✓ **30 vélos électriques** mis à disposition des professionnels de santé.



### Une plateforme solidaire pour tous les Héraultais

- ✓ Le Département a lancé une **plateforme herault.fr/solidaires34** pour **recenser et partager** toutes les idées, les services, les aides disponibles sur tout le territoire, dans toutes les communes.
- ✓ Accessible facilement sur, la plateforme compte déjà des dizaines de propositions de service, de livraison... Producteurs, conseils informatiques, formations culinaires, soutien psychologique, il y en a pour tous les besoins.



### Retour sur le chemin de l'école

- ✓ Le Département organise la **rentrée des collégiens** : restauration scolaire, organisation des classes, respect des gestes de précaution dans les espaces de circulation et de récréations.
- ✓ Pour les 2095 classes des collèges, le Département fournira du gel hydroalcoolique. Il en fournira également pour les 4561 classes de maternelle et de primaire ainsi que pour les 1700 classes des lycées.

## LE DÉPARTEMENT AIDE LES FAMILLES



### Cantines : augmentation de l'aide et soutien des producteurs

Solidaire avec les Héraultais, le Département va prendre une mesure forte pour la restauration scolaire.

- ✓ Pour tenir compte de la situation financière dans laquelle pourraient se trouver de nombreuses familles à cause de la crise économique, le Département **augmentera l'aide aux repas** sous conditions de ressources. Tarifs 1€, 2€, 3,20€, 3,80€. A noter : le coût de fabrication d'un repas est de 8 €.
- ✓ Dans les cantines des collèges, **l'achat de produits locaux sera amplifié** pour soutenir l'agriculture héraultaise.



### Des ordis pour tous

Le Département a prêté **1400 ordinateurs portables aux collégiens** qui n'en disposaient pas chez eux pour qu'ils puissent continuer à étudier pendant le confinement. Gratuitement.



### Une prime aux assistants familiaux

Le Département verse une prime de **600€ pour les 3 mois de crise**, aux 720 assistants familiaux pour leur engagement exemplaire pendant la pandémie.



### Séniors, personnes handicapées

- ✓ Le Département avait **80000 masques** en stock et en a commandé **800000**, dès le début de la crise, pour les fournir aux personnes travaillant dans les services d'aide à domicile des personnes âgées.
- ✓ Les versements des prestations de l'Allocation Personnalisée de l'Autonomie (APA), de la Compensation du Handicap (PCH), du Revenu de Solidarité Active (RSA) sont maintenus. Pendant la crise sanitaire, aucune prestation ne sera suspendue et les procédures administratives seront facilitées.



### Le fonds de solidarité logement assoupli

Pour tenir compte de la **précarité** que certaines familles risquent de subir, le Département assouplit les règles d'attribution du **fonds de solidarité logement**.



### Le RSA assoupli pour aider les plus vulnérables

Ouverture automatique des droits, reconduction automatique, versement immédiat, le Département a tout mis en œuvre pour ne laisser **personne au bord de la route**.

## SOUTENIR L'EMPLOI ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE



### L'impact financier de la crise

Le Département crée un **fonds de soutien d'un montant de 1 million d'euros qui pourra être abondé pour le tourisme et les filières agricoles : maraîchage, élevage, horticulture, viticulture...**



### Pêche et conchyliculture

**495 000€ d'aides**

- ✓ Le Département décide en faveur des professionnels de la **pêche** et la **conchyliculture**, l'exonération de taxes et redevances, des aides financières ponctuelles et exceptionnelles. L'objectif : maintenir le niveau de ressources des professionnels durement touchés et préparer « l'après ».



### Tourisme

- ✓ Avec **Hérault Tourisme**, le Département prépare la sortie du confinement pour soutenir les professionnels du tourisme. Lancement du jeu **#Besoin d'Hérault**, campagne de **promotion touristique**... autour de l'**œnotourisme**, des loisirs de plein air...



### Vie associative

**Pour la culture et le sport**

De nombreux festivals ont été annulés. Le Département poursuit son soutien aux festivals, aux associations sportives et culturelles.

Le Département accompagne l'ensemble des associations.

- ✓ Les subventions annuelles sont versées.
- ✓ 50% des aides pour les événements annulés seront versés au cas par cas en fonction des dépenses réelles.